



Extract of Ville De Port Saint Louis du Rhône

<http://portsaintlouis.fr/preinscriptions-ecoles-annee-2015>

# Préinscriptions Ecoles année 2015-2016

- Enfance-Jeunesse-Sport - Ecole -

Publication date: vendredi 13 mars 2015

---

Copyright © Ville De Port Saint Louis du Rhône - Tous droits réservés

---

Le Service Education vous informe :

## 1- PROCEDURE DES PRE INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Période de pré inscriptions scolaires du 02 mars 2015 au 03 avril 2015 à l'accueil du pôle Enfance Education Jeunesse et Sport muni :

- d'un justificatif de domicile
- du livret de famille

Un carton d'affectation vous sera délivré correspondant au périmètre scolaire de votre domicile.

## 2- VALIDATION DE LA PRE INSCRIPTION A L'ECOLE DU PERIMETRE SCOLAIRE

<b>Inscriptions dans les écoles - jours et créneaux horaires</b>	
<b>Jules Verne</b> 04 42 86 02 14	Du lundi 13 avril au vendredi 29 mai 2015 Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h00 à 11h30 et de 14h15 à 15h45

## Préinscriptions Ecoles année 2015-2016

<b>Louise Michel</b> 04 42 86 01 70	A compter du 2 avril tous les jours sauf les mercredis de 8h30 à 11h00 et de 13h30 à 16h00
<b>Danielle Casanova</b> 04 42 86 01 32	les lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 9h00 à 11h00 mercredi : de 9h00 à 10h00 jeudi : de 14h à 15h15
<b>Romain Rolland</b> 04 42 86 35 96	Les jours d'accueil pour les inscriptions sont : lundi- mardi - vendredi 9h00 à 11h00 et 13h30 à 15h30 mercredi matin de 9h00 à 11h00 jeudi après-midi de 13h30 à 15h30
<b>Anne Frank</b> 04 42 86 36 35	lundi : 8h30 à 11h15/13h30 à 15h15 et de 17h à 18h mardi, jeudi, vendredi : 8h30-11h15 et de 13h30 à 15h15 vendredi de 11h30 à 12h00 et de 17h30 à 18h30
<b>Paul Eluard</b> 04 42 86 01 79	Peux recevoir les parents : les mardi et le vendredi : 9h-11h30 / 14H-15H30 Les mercredis 25 mars, 1er et 22 avril de 9h à 11h <b>Sauf le mardi 17 mars et le vendredi 3 avril.</b>
<b>France Bloch</b> 04 42 86 01 58	Tous les Jeudis durant les horaires de classe
Si les horaires ne conviennent pas, les parents peuvent appeler à l'école pour obtenir un rendez-vous.	

## PROCEDURE DE DEROGATION AU PERIMETRE SCOLAIRE

1 - **Dossiers à télécharger** sur le site de la ville ou à retirer à déposer à l'accueil du Pôle enfance Education Jeunesse et Sport **le 03 avril 2015 au plus tard**



**Demande dérogation école maternelle**



**Demande de dérogation Ecole élémentaire**

2 - Réponse adressée aux parents par courrier avant le 22 Mai 2015.